

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mars 2021

Présent(e)s : Christian Cassulo, Pierre-François Chaut, Michèle Harang, Nathalie Guittard, Marion Fauvet, Eric Voirin, Sabrina Maillard, Gilles Soleillant, Marlène Bégonin

Absent(e)s excusé(e)s : Joël Mars donne pouvoir à Marion Fauvet

Secrétaire(s) de séance : Sabrina Maillard

Ouverture de la séance : 20h05

Monsieur le Maire donne lecture des délibérations inscrites à l'ordre du jour et propose aux membres du Conseil Municipal d'y inscrire la délibération supplémentaire : **N°7** Délibération autorisant Mr le Maire à signer la demande de subvention dans le cadre du contrat Ambition Région 2 pour le projet d'aménagement des abords de la mairie.

A – Délibérations à l'ordre du jour :

1 Délibération pour approbation du compte de gestion 2020

Le trésorier établit un compte de gestion par budget voté qui retrace les opérations budgétaires en dépenses et recettes. Le compte de gestion s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Investissement :

Dépenses : 264 319,85 €

Dépenses : 305 883,27 €

Recettes : 312 219,06 €

Recettes : 531 208,95 €

Au vu de la stricte concordance des deux documents le conseil municipal approuve le compte de gestion par :

10 Votes

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 10

2 Délibération pour approbation du compte administratif 2020

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur qui retrace toutes les recettes (y compris celles non titrées) et les dépenses réalisées au cours de l'année 2020, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser).

Le compte administratif s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Investissement :

Dépenses : 264 319,85 €

Dépenses : 305 883,27 €

Recettes : 312 219,06 €

Recettes : 531 208,95 €

L'ordonnateur étant le maire de la commune, celui-ci ne participe pas au vote.

Sous la présidence du 1^{er} adjoint, le conseil municipal approuve le compte administratif 2020 par :

9 Votes

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 9

3 Délibération pour affectation du résultat du compte administratif

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement).

Lors de l'établissement du budget primitif, ce résultat devra en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

L'excédent cumulé 2020 du compte administratif est de 47 899,21 €.

L'excédent cumulé 2020 du compte administratif en investissement est de recettes - dépenses de l'année 2020 soit 70 628,82 € - 120 508,41 € auquel on ajoute le report de l'année 2019 soit 231 807,59 €, on obtient 181 928 €.

Le conseil municipal approuve l'affectation de l'excédent 2020 du résultat de fonctionnement et d'investissement au budget primitif 2021.

10 Votes

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 10

4 Délibérations fixant les taux des différentes taxes directes locales.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux des différentes taxes locales, à savoir :

Taxe foncière (bâti) : 18,00 %

Taxe foncière (non bâti) : 47,53 %

Il est à noter que pour 2021, la taxe foncière départementale (15,30%) sera cumulée avec celle de la commune, soit au total 33,30%.

10 Votes

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 10

5 Délibération fixant la subvention accordée à l'Association ADMR :

M. le Maire propose d'accorder la subvention demandée par l'ADMR (Aide à domicile en milieu rural) :

Le montant de la subvention est calculé, à hauteur de 1,21 € par habitant de la commune de Gumières soit 390 € pour l'année 2021.

Le conseil décide d'accorder un montant de 390 €

10 Votes

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 10

6 Délibération autorisant M. le Maire à signer l'avenant n°1 de la convention d'adhésion au service commun entre la commune de Gumières et Loire Forez Agglomération

Une convention entre la commune de Gumières et LFA a été signée en novembre 2019 pour le service commun d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol.

Ce service porté par LFA est payant.

. Le coût de chaque procédure a évolué depuis la création du service en 2019 (évalué en 2019 à 138 €/acte et constaté en réel en 2020 à 161 €) et nécessite aujourd'hui un ajustement de la part prise en charge par la commune chaque année de +2,5% soit 141,50 €.

Le conseil municipal décide d'approuver l'avenant n°1 et autorise M. le Maire à signer le présent avenant à la convention d'adhésion au service commun entre la commune de Gumières et Loire Forez Agglomération.

10 Votes

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 10

7 Délibération autorisant Mr le Maire à signer la demande de subvention dans le cadre du contrat Ambition Région 2 pour le projet d'aménagement des abords de la mairie.

Plusieurs murs sont présents autour de la Mairie. Il s'agit de murs anciens bâtis en pierre dont certains soutiennent des talus. Ces murs sont abimés par le temps et les intempéries. Des pierres se déchaussent, la partie sommitale est dégradée et laisse pénétrer l'eau. L'un des murs qui soutient le talus du parking de la mairie présente des signes d'effondrement. La commune souhaite reprendre ces ouvrages qui font partie du petit patrimoine du bourg. Ces travaux avaient été inscrits initialement dans le projet de construction du local technique et d'aménagement du parking. Mais, les travaux sur les murs n'ont pas pu être réalisés car le montant des travaux avait été sous-estimé. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la demande de subvention concernant le projet de rénovation des murs autour de la mairie pour un montant de 63 312 € HT dont 50% soit 31 656 € HT auprès de la Région AURA et 30% soit 18 993,60 € HT auprès du conseil départemental de la Loire.

10 Votes

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 10

B. Informations diverses :

Taxe GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) : montant estimé 2021 : 20 €/foyer fiscal.

Accueil stagiaire en formation sur le poste de secrétaire de mairie.

CCAS souhaite organiser une chasse aux œufs pour les enfants.

TL7 souhaite faire un reportage sur Gumières le 25 mai.

Clôture du conseil à 21h30

Gumières, le 18 mars 2021

Le Maire
Christian Cassulo

